

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC (TEQ)**

**DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023**

R-4043-2018

MÉTHODOLOGIE POUR LE CALCUL DE L'ATTEINTE DES CIBLES

La cible d'efficacité énergétique

- 1. Référence :**
- i) Pièce B-0005, p. 167.**
 - ii) Pièce B-0005, p. 196.**

Préambule :

- i) *« Afin d'isoler l'effet de l'efficacité énergétique dans l'économie ainsi que dans différents secteurs, l'analyse repose sur une méthode de factorisation (mesure de l'effet de plusieurs facteurs). Cette méthode permet de décomposer les variations observées dans la quantité d'énergie consommée en fonction de l'incidence de six facteurs : le niveau d'activité, la structure, les conditions météorologiques, le niveau de service, le degré d'utilisation des capacités et l'efficacité énergétique. L'efficacité énergétique représente l'ensemble des éléments liés à la croissance de la consommation d'énergie qui ne peuvent être expliqués par les autres facteurs mentionnés précédemment. L'approche de factorisation (description détaillée dans l'annexe III) est couramment utilisée dans plusieurs États. »*

- ii) *« L'estimation de l'atteinte de la cible est basée sur la moyenne historique de la factorisation entre 2008 et 2015 et l'historique des résultats des divers programmes en matière d'efficacité énergétique (TEQ, M/O et distributeurs d'énergie) au cours de la période 2012-2013 à 2017-2018. Pendant cette période, les programmes d'efficacité énergétique ont contribué à réduire la consommation énergétique du Québec d'environ 0,4 % en moyenne par année. Pendant la période 2008-2015, l'efficacité énergétique moyenne estimée par la factorisation se situe aux environs de 1 % par année. Cette moyenne englobe à la fois les effets directs et indirects des mesures et des programmes d'efficacité énergétique et les améliorations extérieures au plan directeur, estimés à plus de 0,6 %. Ces effets indirects et ces améliorations englobent les changements technologiques, l'effet d'entraînement des mesures et des programmes, les changements réglementaires hors Québec, etc. »*

Demande :

- 1.1 Veuillez indiquer quels États utilisent couramment l'approche de factorisation, tel qu'indiqué à la référence i). Veuillez fournir des références à l'appui.
- 1.2 Veuillez justifier l'affirmation selon laquelle « *les programmes d'efficacité énergétique ont contribué à réduire la consommation énergétique du Québec d'environ 0,4 % en moyenne par année* ». Veuillez présenter le détail des calculs permettant d'en arriver à une moyenne de 0,4 % par année.

Réponse-Question

- 1.1 TEQ utilise des facteurs inspirés de Ressources naturelles Canada qui sont présentés en p. 190 du Plan directeur. Le principe de la décomposition est également utilisé au niveau international avec des variantes, notamment par l'Agence internationale de l'énergie (voir la publication Energy Efficiency 2017).

L'analyse factorielle est la méthode privilégiée pour quantifier des éléments intangibles et en ce sens est adéquate. Elle vise à isoler des facteurs externes qui se traduisent par une augmentation ou une diminution de la consommation d'énergie, comme l'ouverture d'un centre de cryptomonnaie ou un hiver plus froid. Ainsi, un même logement dans des conditions d'habitation identiques entre deux années pourrait avoir une consommation d'énergie plus élevée tout simplement parce que l'hiver est plus froid. L'effet d'un l'hiver plus froid ne devrait pourtant pas être interprété comme une « mauvaise » efficacité avec laquelle les habitants utilisent l'énergie et c'est sur ce principe d'isoler un effet qu'intervient l'analyse factorielle.

- 1.2 Le calcul est le ratio entre les économies d'énergie de l'historique des programmes et mesures et la consommation totale d'énergie du Québec sur la période 2012-2017 qui donne en moyenne environ 0,4 % par année. Ces données sont disponibles respectivement dans la réponse à la DDR 7.1 d'Option consommateur et dans la réponse à la DDR 9.2 de la Régie de l'énergie.

2. Référence : i) Pièce B-0005, p. 169.

Préambule :

- i) « *Il s'agit là d'une estimation conservatrice, puisque les effets de l'ensemble des mesures et des programmes du plan directeur n'ont pas été pris en compte dans le calcul fait par TEQ. À cet égard, il est important de rappeler que le plan directeur comprend plusieurs mesures non quantifiées à ce jour ou non quantifiables, par exemple en ce qui concerne*

le développement des connaissances, qui amélioreront néanmoins à moyen terme la portée de l'action gouvernementale et les probabilités d'atteindre la cible globale de la PEQ 2030. En ce qui a trait aux mesures non quantifiées dans le plan, TEQ verra à recueillir les informations manquantes auprès des ministères et organismes gouvernementaux au cours des prochains mois, ce qui lui permettra de compléter la quantification de l'atteinte des cibles. »

Demande :

- 2.1 Veuillez indiquer si d'autres mesures ont été quantifiées depuis le dépôt du plan directeur. Dans l'affirmative, veuillez préciser les gains énergétiques associés à ces mesures.
- 2.2 Veuillez indiquer quelles sont les mesures non quantifiées qui, selon TEQ, sont susceptibles de générer des économies énergétiques appréciables sur l'horizon 2018-2023 du plan directeur.

Réponse-Question

- 2.1 Non. Pour le moment d'autres mesures n'ont pas été quantifiées. Toutefois, cette quantification est prévue dans les étapes à venir.
- 2.2 Il n'est pas possible pour TEQ de se prononcer a priori sans une évaluation préalable des économies d'énergie.

- 3. Référence :**
- i) **Pièce B-0005, p. 197-198.**
 - ii) **Pièce B-0028, p. 4-6.**

Préambule :

Le tableau 8 de la référence i) présente la liste des indicateurs utilisés par TEQ lors de l'estimation de l'efficacité énergétique par factorisation.

À la référence ii), TEQ précise que les données proviennent de « sources diverses » et que les facteurs analysés sont « inspirés de RNCan ».

Demande :

- 3.1 Pour chacun des indicateurs présentés au tableau 8, veuillez fournir les références détaillées.
- 3.2 Veuillez élaborer sur la similitude entre l'approche retenue par TEQ et celle de RNCan. Notamment, veuillez indiquer quels indicateurs retenus par TEQ sont également utilisés par RNCan lors de l'estimation de l'efficacité énergétique par factorisation.

Réponse-Question

3.1 Résidentiel

Structure : Ressources naturelles Canada, Secteur résidentiel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec.

Activité : Ressources naturelles Canada, Secteur résidentiel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec.

Température : Ressources naturelles Canada, Secteur résidentiel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec.

Niveau de service : Ressources naturelles Canada, Secteur résidentiel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec.

Commercial et institutionnel

Structure : Ressources naturelles Canada, Secteur commercial et institutionnel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur commercial et institutionnel.

Activité : Ressources naturelles Canada, Secteur commercial et institutionnel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur commercial et institutionnel.

Température : Ressources naturelles Canada, Secteur commercial et institutionnel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur commercial et institutionnel.

Niveau de service : Ressources naturelles Canada, Secteur commercial et institutionnel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur commercial et institutionnel.

Transports

Structure : Ressources naturelles Canada, Secteur des transports, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur des transports.

Activité : Ressources naturelles Canada, Secteur des transports, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur des transports.

Industriel

Structure : Ressources naturelles Canada, Secteur industriel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Environnement et Changement climatique Canada, scénario 2017, production brute du secteur industriel par industrie (code SCIAN) et PIB réel du secteur industriel par industrie (code SCIAN); Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur industriel.

Activité : Ressources naturelles Canada, Secteur industriel, Québec, Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES; Environnement et Changement climatique Canada, scénario 2017, production brute du secteur industriel par industrie (code SCIAN) et PIB réel du secteur industriel par industrie (code SCIAN); Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur industriel.

Utilisation des capacités : Statistique Canada, Taux d'utilisation de la capacité industrielle; Transition énergétique Québec, Consommation totale d'énergie du Québec, secteur industriel.

- 3.2** TEQ utilise des facteurs inspirés de Ressources naturelles Canada qui sont présentés en P.190 du Plan directeur. Les indicateurs retenus ont été établis par TEQ et seront à terme et selon la disponibilité des données, harmonisés avec ceux de Ressources naturelles Canada dans l'optique de pouvoir dresser des comparaisons au niveau national. TEQ devra pour ce faire nouer des partenariats avec les ministères et organismes, notamment Ressources naturelles Canada, et les autres parties prenantes du secteur de l'énergie, afin d'avoir une connaissance complète de l'approche de Ressources naturelles Canada.

La cible sur le plan de la diminution de la consommation de produits pétroliers

4. Référence : i) Pièce B-0027, p. 3-11.

Préambule :

À la référence i), TEQ présente le modèle de prévision MÉDÉE utilisé dans le calcul de l'atteinte de la cible de réduction de la consommation de produits pétroliers. MÉDÉE est un modèle technicoéconomique de type ascendant (*bottom-up*). TEQ indique également que l'approche technicoéconomique est utilisée dans d'autres juridictions.

Demande :

- 4.1 Veuillez discuter des avantages et désavantages de l'utilisation d'un modèle technicoéconomique de type ascendant lors de l'établissement des prévisions de demandes énergétiques.
- 4.2 Veuillez comparer les principales caractéristiques du modèle MÉDÉE avec celles des autres modèles cités à la référence i).

Réponse-Question

4.1

Un modèle ascendant, comme son nom l'indique, calcule la demande totale d'énergie en agrégeant l'énergie nécessaire pour répondre aux besoins détaillés de chacun des secteurs de l'économie. Il part donc des besoins exprimés dans l'économie pour calculer la demande totale par secteur. Ainsi, il contient une description et une caractérisation détaillées des équipements (appareils, véhicules, bâtiments), de leur consommation unitaire et de leur rendement énergétique.

Cette famille de modèles présente les caractéristiques suivantes :

- une grande variété d'usages dans le domaine énergétique;
- effectue la projection et la description de flux physiques;
- considère les parts de marché de différentes formes d'énergie ainsi que leurs possibilités de substitution;
- effectue des prévisions par simulation ou par optimisation;
- est sensible à la variation des prix de différentes formes d'énergie analysées;
- considère les effets de l'innovation technologique.

Par ailleurs, les modèles ascendants présentent de nombreux avantages :

- ils permettent d'intégrer de façon systématique les conditions économiques (croissance économique), sociales (démographie), techniques (rendement énergétique, consommation unitaire) et les politiques énergétiques, pour déterminer l'évolution de la demande énergétique;
- ils permettent aussi d'obtenir une prévision de la demande d'énergie cohérente dans la mesure où ils s'appuient sur une agrégation détaillée de la demande liée aux différents besoins énergétiques (chauffage, déplacement, combustion industrielle, etc.); il est ainsi possible d'analyser la relation entre les phénomènes de petite ou grande échelle en lien avec la demande d'énergie;
- la prise en compte des caractéristiques techniques et des conditions socioéconomiques réduit le risque d'obtenir des tendances aberrantes dans la consommation d'énergie;
- ils se prêtent plus facilement à une modélisation de l'impact de politiques diverses (réglementations, plans d'action, programmes, etc.) qui visent des objectifs variés tels que l'efficacité et la substitution énergétiques ainsi que la réduction des émissions de GES. Aussi, ils permettent d'estimer les impacts sectoriels ciblés de ces politiques. Par cette méthode, il est ainsi possible d'estimer par exemple l'impact de normes d'efficacité énergétique pour les appareils électroménagers ou l'effet des normes de consommation des véhicules automobiles.

4.2 La demande d'informations dépasse le cadre de la demande de TEQ relative au Plan directeur.

5. Référence : **i) Pièce B-0005, p. 208-209.**

Préambule :

Les prévisions de la demande d'énergie totale du Québec, des scénarios de référence et du plan directeur sont présentés respectivement, pour les années 2013, 2023 et 2030, aux tableaux 19 et 20 de la référence i).

Demande :

- 5.1 Veuillez fournir les prévisions des demandes en énergie par secteur des scénarios de référence et du plan directeur pour l'année 2018.
- 5.2 Pour le scénario de référence, veuillez discuter des principaux facteurs expliquant la décroissance prévue de 6,7 % pour la demande de produits pétroliers entre 2013 et 2023.

- 5.3 Pour le scénario de référence, veuillez expliquer la décroissance de 9,8 % prévue au niveau de la demande d'essence entre 2013 et 2023.
- 5.4 Pour le scénario de référence, veuillez expliquer la croissance de 32,0 % prévue au niveau de la demande de Charbon et coke entre 2013 et 2023.

Réponse-Question

- 5.1 La demande d'informations dépasse le cadre de la demande de TEQ relative au Plan directeur. Sous réserve de ce qui précède, MÉDÉE est un modèle de prévision de long terme qui produit des résultats par pas de cinq ans pour les années se terminant par 1 et 6. On peut obtenir des « prévisions » pour 2018 en interpolant les résultats de MÉDÉE de 2016 et 2021. Mathématiquement, on peut calculer la demande d'énergie de l'année 2018 de la façon suivante :

$$\text{DEMANDE}_{2018} = \text{DEMANDE}_{2016}^{0,6} \times \text{DEMANDE}_{2021}^{0,4}$$

- 5.2 Comme le secteur des transports compte pour 80 % des produits pétroliers consommés au Québec, les tendances dans ce secteur influent énormément sur le résultat global. Le principal facteur conduisant à une baisse de 6,9 % de la consommation de produits pétroliers entre 2013 et 2023 dans le secteur des transports est l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules (légers et lourds), et ce malgré la popularité des véhicules utilitaires sport au Québec. La substitution d'essence et de diesel vers l'électricité, le gaz naturel et les biocarburants contribue aussi à cette baisse de la demande, déjà observée depuis 2011.

Le secteur des bâtiments (résidentiel, commercial et institutionnel) contribue également à cette décroissance, à la fois grâce à l'amélioration de l'isolation des bâtiments et par la substitution du mazout vers les autres sources d'énergie.

- 5.3 Voir la réponse à la question 5.2. L'amélioration du parc de véhicules légers est notable, d'où la décroissance encore plus marquée pour la consommation d'essence que pour l'ensemble des produits pétroliers.
- 5.4 La principale cause de croissance de la demande de charbon et coke est l'ouverture en 2017 de la cimenterie McInnis de Port-Daniel. Celle-ci consomme une quantité importante de coke de pétrole.

6. Référence : i) Pièce B-0027, p. 27-47.

Préambule :

À la référence i), TEQ présente les résultats de prévisions de la demande d'énergie pour les scénarios de référence et du plan directeur. Le tableau de la page 47 présente les résultats de l'effet du plan directeur pour tous les secteurs :

TOTAL DES SECTEURS	Historique corrigé					Prévisions MÉDEE					Croissance (%)		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2023	2026	2030	2031	2013-2023	2013-2030
Électricité	662,85	643,75	666,48	662,90	679,79	687,2	742,6	752,8	788,2	794,8	801,6	12,0%	19,3%
Gaz naturel	220,22	216,10	227,12	236,39	236,75	238,2	260,0	264,0	270,1	277,1	278,9	16,2%	22,0%
Pétrole	636,56	626,73	614,67	587,31	597,58	596,3	589,4	573,3	550,0	531,1	526,5	-6,7%	-13,6%
- mazout léger, Kérosène et GPL	53,17	48,83	47,77	47,95	46,34	48,2	46,4	42,6	37,4	31,5	30,2	-10,9%	-34,0%
- diesel	189,25	183,81	177,84	168,32	172,61	167,3	171,1	171,0	170,9	171,1	171,2	-3,8%	-3,8%
- mazout lourd	37,24	37,16	34,33	32,13	33,35	35,7	37,1	37,7	38,7	40,0	40,3	9,9%	16,5%
- ess. pour moteurs	316,00	309,84	307,00	293,23	299,63	301,1	289,8	277,0	258,7	243,3	239,6	-9,8%	-20,8%
- carb. et ess. avi.	40,71	46,92	47,43	45,40	45,40	42,9	44,8	44,7	44,3	45,0	45,2	-5,8%	-5,1%
Charbon et coke	19,81	19,20	18,40	17,60	16,80	16,0	24,1	24,3	24,6	26,2	26,6	32,0%	42,3%
Biocarburants	5,98	5,88	8,14	7,74	7,96	8,2	8,0	7,7	7,3	6,9	6,8	-5,3%	-14,9%
Biomasse et énergies non conv. Indust.	130,97	123,22	122,31	128,85	127,02	122,6	123,9	124,1	124,4	126,9	127,5	1,4%	3,7%
TOTAL DE LA DEMANDE	1676,39	1634,87	1657,12	1670,79	1665,90	1667,4	1748,0	1746,6	1744,7	1763,2	1767,9	5,4%	8,4%

← AVANT

TOTAL DES SECTEURS	Historique corrigé					Prévisions MÉDEE					Croissance (%)		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2023	2026	2030	2031	2013-2023	2013-2030
Électricité	662,85	643,75	666,48	692,90	679,79	687,5	745,0	755,6	771,8	797,2	803,7	13,4%	19,6%
Gaz naturel	220,22	216,10	227,12	236,39	236,75	238,4	251,6	254,2	258,2	262,0	262,9	11,9%	15,3%
Pétrole	636,56	626,73	614,67	587,31	597,58	594,5	559,2	539,9	512,1	495,1	490,9	-12,2%	-19,5%
- mazout léger, Kérosène et GPL	53,17	48,83	47,77	47,95	46,34	47,5	40,1	35,8	30,2	27,1	26,4	-25,1%	-43,3%
- diesel	189,25	183,81	177,84	168,32	172,61	167,3	163,9	163,6	163,1	163,8	163,9	-8,0%	-7,9%
- mazout lourd	37,24	37,16	34,33	32,13	33,35	35,7	31,9	31,9	32,0	33,1	33,4	-7,0%	-3,5%
- essence	316,00	309,84	307,00	293,23	299,63	301,1	278,5	263,6	242,7	226,1	222,1	-14,1%	-26,4%
- Carburacteur et essence aviation	40,71	46,92	47,43	45,40	45,40	42,9	44,8	44,5	44,1	44,9	45,1	-6,1%	-5,4%
Charbon et coke	19,81	19,20	18,40	17,60	16,80	16,0	23,8	23,9	24,1	25,7	26,1	30,0%	39,6%
Biocarburants	5,98	5,88	8,14	7,74	7,96	8,2	18,0	18,0	18,0	17,0	16,8	121,3%	109,0%
Biomasse et énergies non conv. Indust.	130,97	123,22	122,31	128,85	127,02	122,6	126,9	127,3	127,9	129,8	130,3	4,1%	6,1%
TOTAL DE LA DEMANDE	1676,39	1634,87	1657,12	1670,79	1665,90	1667,2	1724,6	1719,6	1712,1	1726,9	1730,6	3,8%	4,2%

← APRÈS

Demande :

- 6.1 Veuillez préciser ce qu'entend TEQ par « Historique corrigé ».
- 6.2 Veuillez confirmer que l'année de base du modèle à partir de laquelle les simulations sont effectuées est l'année 2011. Sinon, veuillez préciser l'année de base.
- 6.3 Veuillez indiquer quelles sont les limitations qui empêchent l'utilisation d'une année de base plus récente.
- 6.4 Étant donné que les résultats du modèle sont obtenus par pas de 5 ans, veuillez préciser comment sont obtenues les prévisions pour les années 2021 et 2023.
- 6.5 Pour chacune des mesures intégrées au scénario du plan directeur, veuillez préciser leurs contributions respectives à l'atteinte de la réduction prévue de 12,2 % de la demande de produits pétroliers entre 2013 et 2023.

Réponse-Question

- 6.1 Les données historiques du modèle MÉDÉE, sauf celles sur la biomasse, proviennent principalement des données de Statistique Canada (Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada, catalogue no. 57-003-X). Toutefois, en s'appuyant sur sa connaissance des secteurs et sur les données obtenues d'autres sources, TEQ a constaté que certaines de ces données devaient être révisées, c'est ce qui a été effectué par TEQ. Ces données sont celles sur fond orange dans la référence i), d'où l'expression « Historique corrigé » pour la période 2011-2015.
- 6.2 L'année de base est bien 2011. Mais dans l'exercice de prévision, TEQ s'assure que la tendance des prévisions notamment pour l'année 2016 est cohérente avec celle de l'historique récent (2012-2015).
- 6.3 Le modèle MÉDÉE donne des résultats par pas de cinq ans, pour les années se terminant par 1 et 6. Les données historiques de 2016 sur la demande d'énergie par secteur et forme d'énergie sont pour le moment préliminaires. Elles doivent être traitées et validées préalablement à leur utilisation, d'où notre réponse à la question 6.2. Toutefois, TEQ tient compte des données de 2012 à 2015 pour que sa prévision pour 2016 soit en ligne avec les tendances de ces années.
- 6.4 Comme expliqué dans la réponse à la question 6.3, le modèle MÉDÉE donne un résultat pour l'année 2021. La prévision 2023 résulte de l'interpolation entre les années 2021 et 2026. Pour une illustration de la formule de calcul, voir la réponse à la question 5.1 de la présente DDR.

6.5 Il n'est pas possible d'obtenir l'effet de chacune des mesures. Pour ce faire, le processus de modélisation devrait être repris depuis le début, ce qui représenterait une opération complexe de plusieurs mois. De plus, comme les mesures ne sont pas indépendantes entre elles, l'ordre dans lequel est modélisée une mesure a un impact sur son effet estimé. Par conséquent, il est hasardeux d'isoler l'effet d'une mesure alors que le Plan directeur est un ensemble de mesures. Le scénario Plan directeur reflète l'effet agrégé de toutes les mesures présentées dans l'annexe IV du Plan directeur lorsqu'il est comparé au scénario de référence. Pour visualiser cet effet, voir les tableaux no. 1 et 2 présentés dans la réponse à la question 12.2 de la DDR de la Régie de l'énergie.

MESURES ET PROGRAMMES DU PLAN DIRECTEUR

- 7. Référence :**
- i) Pièce B-0026, p. 3.
 - ii) Pièce B-0005, p. 213-229.

Préambule :

À la référence i), TEQ indique avoir mené une « *cueillette d'information auprès des M/O et des responsables de programmes chez TEQ* », notamment concernant les bénéfices des mesures existantes et sur la base des résultats historiques.

À la référence ii), TEQ présente la liste des mesures de son plan directeur.

Demande :

- 7.1 Pour les mesures du plan directeur pour lesquelles les données sont disponibles, veuillez fournir l'historique de réduction de la consommation énergétique et de produits pétroliers.

Réponse-Question

- 7.1** Voir la réponse à la DDR 4.2 de la Régie de l'énergie qui présente l'historique 2012-2017 de réduction de la consommation énergétique pour les mesures compilées dans la prévision de l'atteinte de la cible d'efficacité énergétique et l'historique 2012-2017 de réduction de produits pétroliers pour les mesures ayant été modélisées.

Il convient de rappeler à ce stade que seul l'historique des programmes et mesures ayant été modélisé(e)s doit être considéré dans la prévision de l'atteinte de la cible de produits pétroliers.

8. Référence : **i) Pièce B-0018.**

Préambule :

TEQ présente à la référence i) la ventilation des prévisions de réduction de la consommation énergétique pour l'horizon 2018-2023.

Demande :

- 8.1 Pour les mesures 47.2 à 47.9, veuillez fournir les références utilisées pour l'établissement des prévisions de réduction de la consommation énergétique pour l'horizon 2018-2023.
- 8.2 Veuillez présenter les principales composantes de la mesure 43. *Réviser la réglementation sur l'efficacité énergétique des habitations* ainsi que la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation.
- 8.3 Veuillez élaborer sur la diminution observée de la réduction de consommation énergétique de la mesure 47.12 *Éconologis* entre les années 2021-2022 et 2022-2023.
- 8.4 Veuillez élaborer sur la mesure 47.13 *Lancement MFR mesure structurante*. Veuillez présenter ses principales caractéristiques et préciser en quoi la mesure se distingue du programme *Éconologis* et des différents programmes des distributeurs s'adressant aux ménages à faible revenu.

Réponse-Question

- 8.1 Les prévisions de réduction de la consommation énergétique pour ces mesures ont été fournies par Hydro-Québec, Énergir et Gazifère.
- 8.2 La mesure « 43 Réviser la réglementation sur l'efficacité énergétique des habitations » vise à améliorer la performance énergétique minimale réglementaire de la construction des bâtiments d'au plus trois étages et d'au plus 600 m² destinés à l'habitation. La mesure consiste à faire adopter un règlement modifiant le Code de construction du Québec, ce dernier étant sous l'autorité de la Régie du bâtiment du Québec. La dernière mise à jour de cette réglementation date de 2012.

L'entrée en vigueur pour le nouveau règlement visé par la mesure 43 est prévue pour 2021-2022.

- 8.3** La diminution de la réduction des économies sera causée par la mise en place du programme MFR mesures structurantes (47.13). Il est prévu un transfert des participants qui opteront pour des mesures plus structurantes, donc ayant un impact plus grand sur les bâtiments.
- 8.4** Depuis la mise en place du programme Éconologis, ce sont par des mesures légères et des interventions éducatives que le programme a fait sa marque. Un programme avec des mesures structurantes permettra de mettre en place des aides financières visant des mesures plus durables. Ces dernières seront accessibles autant pour les MFR propriétaires d'habitation que pour les propriétaires de logements privés accueillant des ménages à faible revenu. Elle sera développée avec la collaboration des distributeurs pour s'assurer de couvrir cette clientèle qui habite autant des maisons unifamiliales, des logements privés que des logements communautaires.

DÉTERMINATION DE LA QUOTE-PART

- 9. Référence :**
- i) Pièce B-0005, p. 176.**
 - ii) Pièce B-0005, p. 213-229.**

Préambule :

- i) *« Ainsi, le cadre financier du plan directeur se compose de montants confirmés et de sommes à confirmer. Ces dernières s'inscrivent dans la continuité des décisions déjà prises quant à l'utilisation des fonds déjà disponibles, attitrés aux activités de transition énergétique.*

[...]

En vertu de la Loi sur Transition énergétique Québec, les distributeurs d'énergie paient une quote-part annuelle à TEQ.

Afin de respecter les objectifs et les cibles du plan directeur, complémentairement aux mesures placées sous la responsabilité des distributeurs d'énergie réglementés, l'apport financier provenant des quotes-parts payées par les distributeurs d'énergie atteint une somme globale de 426 millions de dollars pour la période couverte par le plan directeur, ce qui représente un montant annuel moyen de 85,2 millions de dollars.

Cet apport financier est réparti par forme d'énergie comme on le voit dans la figure 5. »

À la référence ii), TEQ présente la liste des mesures de son plan directeur.

Demande :

- 9.1 Veuillez préciser si des sommes ont été confirmées depuis le dépôt du plan directeur. Si oui, veuillez préciser les montants.
- 9.2 Veuillez indiquer comment le montant global de 426 millions de dollars a été établi. Veuillez fournir le détail des calculs.
- 9.3 Veuillez répartir le montant global de 426 millions de dollars entre les différentes mesures de la référence ii).
- 9.4 Veuillez indiquer comment ont été obtenus les pourcentages par forme d'énergie de la figure 5 de la référence i). Veuillez justifier l'utilisation de ces pourcentages pour établir la répartition de l'apport financier entre les distributeurs.

Réponse-Question

- 9.1 Non, aucune somme additionnelle n'a été confirmée à l'exception des montants déjà confirmés au moment du dépôt du Plan directeur.
- 9.2 La demande d'informations dépasse le cadre de la demande de TEQ relative au Plan directeur.
- 9.3 La demande d'informations dépasse le cadre de la demande de TEQ relative au Plan directeur.
- 9.4 La demande d'informations dépasse le cadre de la demande de TEQ relative au Plan directeur.